APPEL A CANDIDATURE

Sélection des Espaces Valléens

Réponses du partenariat aux principales questions issues du webinaire du 22 février 2021

Le partenariat se tient à votre disposition pour continuer de vous accompagner dans la poursuite de vos travaux.

Pour rappel il est attendu que la candidature de votre EV soit examinée préalablement à son dépôt, au sein du comité technique, puis validée par le comité de pilotage.

STRATEGIE

Quel est le degré de précision demandé pour l'élaboration du plan d'actions ? Car il est demandé d'avoir une vision assez solide dès la candidature, chose impossible sur 7ans. Exemple des conventions des Régions et le caractère chronophage des avenants ? Exemple des appels à projets de l'Europe ?	Il est demandé une volumétrie globale en matière d'actions et d'estimation financière. Les actions mures, s'inscrivant dans la continuité et dans la stratégie redéfinie, devront pouvoir être détaillées et priorisées ; le degré de précision sera moindre pour les actions envisagées à moyen/long terme avec la possibilité offerte de réactualiser le Plan d'Actions en cours de route. Il sera demandé avec la stratégie, de joindre un plan d'actions avec les opérations prêtes à démarrer en 2021 ainsi qu'un plan d'actions pour 3 ans (à minima). Mi 2024 devra être présenté un plan d'actions avec les opérations sur les 3 dernières années de la programmation. Pour rappel il est attendu des actions qui s'inscrivent dans la stratégie de l'EV (tronc commun, objectifs de la catégorie choisie).
Quelle est l'enveloppe par territoire ? Par taille de territoire ? Par groupe ?	Aucune enveloppe n'est prédéfinie, que ce soit en fonction des territoires ou des groupes ; là aussi le principe de continuité s'applique, le volume des aides publiques allouées sera de l'ordre de la précédente programmation. L'accompagnement financier sera fonction de la capacité des territoires à inscrire leur stratégie et plans d'actions au regard des enjeux identifiés par le travail de catégorisation (les territoires sont attendus sur certains types d'actions, ce qui conditionnera le niveau d'engagement des partenaires dans les volumétries de financements équivalents au programme 2014-2020. Il sera néanmoins nécessaire de resserrer le plan d'actions sur quelques actions prioritaires (qualité versus quantité) qui intègrent la capacité de portage et de mise en œuvre technique et financière des porteurs de projets (principe de réalisme).
Peut-on avoir un panorama actualisé des dispositifs mobilisables autour de la stratégie Espace Valléen ?	Le partenariat entre dans une période de réécriture des prochaines programmations et des dispositifs ; à cela s'ajoute le contexte de gestion de crise qui donne lieu au lancement de plans de relance ; nous avons conscience de la complexité de suivi et de connaissance de ces dispositifs mobilisables ; nous ferons au mieux pour diffuser via le réseau les évolutions en temps et en heure du panorama (mise à jour la partie "ingénierie / dispositifs" sur la plateforme) ; il est attendu des chefs de projets de mettre en place un processus de veille, qui constitue l'une de leurs missions.

Comment les actions priorité 1 seront instruites alors que la démarche de candidature est en cours d'instruction ? Peut-on réellement déposer des dossiers dès maintenant ? Sont-ils rétroactifs au 1er janvier 2021 ?	Le partenariat encourage le dépôt des dossiers en 2021. Les projets qui figurent à l'année 1 du programme EV 2021-2027 s'inscrivent sur une année de transition. Pour la Région AURA, le cadre juridique existe pour les anciens EV avec prolongation des conventions jusqu'à décembre 2021. Pour les nouveaux territoires, il faudra qu'ils soient sélectionnés à l'automne pour déposer des projets et être accompagnés financièrement. Pour la Région Sud les dossiers seront proposés au vote de la session d'octobre ; pour rappel il faut déposer les dossiers 3 mois avant le début de l'opération, les dérogations n'étant pas systématiques. Pour l'Etat il est possible de déposer des dossiers complets dès à présent. Deux possibilités de financement : dispositif EV 21-27 ou plan de relance (investissement uniquement avec un axe fort sur la transition éco - énergétique). Pas de rétroactivité au 1er janvier, l'accusé réception du dossier faisant foi. Le calendrier de programmation prévisionnel est le suivant : fin mars (pour dossiers 2020 en stock), juin, septembre, novembre 2021.
Quelles sont les marges d'action sur la thématique mobilité ? - Quelle ligne de séparation entre écomobilité globale et celle dédiée spécifiquement au tourisme ? - Quels types d'aménagements et d'équipements pourront être financés ? - Le volet étude sera-t-il être pris en compte ?	La CIMA est en cours de construction ; le volet mobilité lié aux EV émargera à la fiche 2.1 en cours de création ; ne seront pas éligibles l'infrastructure des voies cyclables et l'acquisition de parc vélos destinés à la location… La mobilité (écomobilité) des populations touristiques et permanentes constitue l'un des enjeux visés. L'information complémentaire sera donnée dès que le cadre des fiches mesures seront stabilisées techniquement. En ce qui concerne spécifiquement les bornes électriques de rechargement et les études, elles seront éligibles sous conditions détaillées dans cette Fiche mesure 2.1.
Stratégie liée à la promotion touristique : quel accompagnement ? Quelles sont les possibilités d'accompagnement pour une promotion articulée avec l'adaptation au changement climatique : Appui à la création d'outils et de contenus : podcast, vidéo, mission photos, accueil presse… ? Boutique : achat de produits, création de plateforme de vente, ingénierie spécifique ?	Ne sont pas éligibles les projets relevant des missions (classiques) des offices du tourisme : support de promotion, de communication (papiers, numérique, e-influenceurs …), GRC, fonctionnement, investissement, toutes dépenses liées à la réorganisation conséquence loi NOTRe.
Je rebondis sur cette question, dans l'AMI page 19 il est indiqué que ne seront pas soutenues :	La diversification touristique au sein de la période hivernale est éligible. L'objectif étant de travailler sur des pratiques

-les actions se limitant à conforter les activités de ski alpin et nordique sans intégrer les enjeux de transition écologique, énergétique et de diversification et/ou dédiées à la seule saison hivernale, ne couvrant pas au moins 2 saisons élargies. - les actions de promotion d'offres d'une seule station de ski : ça veut dire que des actions de promotion d'une destination seront soutenues : quels types d'actions ?	hivernales et toutes saisons qui sont en accord avec l'adaptation au changement climatique (randonnée nordique à structurer et développer à l'échelle d'un massif /articulation avec l'itinérance, la rénovation du patrimoine des abris et cabanes non gardées, le maillage avec les itinérances hors hiver, les prestataires...). La notion de réversibilité des actions est importante. Les actions éligibles pourront être : signalétique / achat de matériel/ création de contenus, études.
Quels sont les cadres d'intervention autour des offres multithématiques ? Développement de l'offre culturelle Quels champs d'intervention dans le programme EV ? Quelle articulation entre les dispositifs culture et le programme EV ? Développement autour des produits locaux même question **Hébergement** Mise à niveau des hébergements pour répondre aux exigences climatiques, environnementales et écologiques : - les travaux peuvent-ils pris en compte afin de générer un effet levier ? - Quelle nature de travaux seraient acceptées ? Quelles sont les échelles de prise en charge ? - Actions de formation/information (réunion d'info, forum professionnel…) vers les réseaux d'hébergeurs : éligibles ? **Itinérance** - Toute pratique d'itinérance est-elle éligible : pédestre, équestre, VTT, randonnée nordique, vélo de voyage... ? - La relation aux périmètres : on parle d'itinérance globalement sans se soucier des périmètres administratifs des espaces valléens (cad possibilité de passer en zone blanche) ? - Quels sont les types de dépenses éligibles : travaux ? aménagements ? mobilier d'interprétation ? signalétique ? promotion (édition, création de contenus) ? commercialisation ? **Événementiel** Eligible ? Sur quels critères ? Sur quelles natures de dépenses ? Si oui : les organisateurs d'événementiel peuvent-ils assurer une maitrise d'ouvrage ?	**Développement de l'offre culturelle** : un accent est mis sur le 21-27 sur le développement de la culture en montagne à l'image de l'opération "Escapades baroques dans les Alpes". Dès lors qu'un dispositif de droit commun existe au sein des délégations régionales, c'est lui qui prévaut pour accompagner le projet en cofinancement FNADT ou FEDER. Si pas de dispositif ou d'accompagnement au sein des délégations régionales alors un accompagnement est possible via la CIMA en fonction du projet. La fiche mesure est en cours d'écriture. Appui à l'émergence d'évènements culturels itinérants faisant le lien entre les territoires, valorisation des savoir-faire artisanat, arts spécifiques au massif et adaptés à l'environnement. **Hébergement rénovation/transition énergétique** : au titre de la mesure 2.1 de la CIMA/PO FEDER Alpes (refuges et gîtes d'étape en lien avec l'itinérance et performance énergétique). Possiblement sur ingénierie animation de réseaux (cf. enjeu centres de vacances / professionnalisation des acteurs / animation territoriale autour des enjeux de remise en marché de l'immobilier de loisirs (Atout France, AURA, plan relance BDT, plan montagne ...). **Itinérance** : cette thématique doit encore faire l'objet de précision par le sous-groupe itinérance du groupe tourisme du comité de massif. A priori seront priorisés les itinéraires qui favorisent une approche développement durable, les itinéraires majeurs produits d'appel pour les Alpes, boucles locales ou produits infra (inter EV par ex), raccrochés aux itinéraires majeurs. Animation de type comité d'itinéraire sur les itinéraires majeurs. Nature des dépenses éligibles : mise en place de panneaux d'interprétation, signalétique, requalification paysagère, études clientèles, fréquentation appui marketing (attention aux zones blanches). La mesure

Sites de visite, musées... : les éléments de scénographie, mobilier, numérique sont-ils éligibles ?	itinérance n'est pas conditionnée aux périmètres EV. **Evènementiel**, travail en cours sur la fiche mesure culture de la CIMA 2.4, qui pourrait permettre le financement de festivals à portée à minima régionale.
Quelle place est donnée aux stations ? - Les stations peuvent-elles assurer la maitrise d'ouvrage d'actions de diversification ? - Qu'est ce qui en est exclu ? - Cette diversification est-elle globale ou concerne-t-elle uniquement les saisons du Printemps à l'automne ? Exemple d'une station qui souhaite développer la diversification en s'appuyant sur les actions culturelles ou les produits locaux	Les stations ont un rôle à jouer en matière de diversification y compris sur la période hivernale. Elles doivent pouvoir être accompagnées sur les changements de modèles économiques. Ainsi une station peut conduire une maîtrise d'ouvrage d'actions de diversification dès lors que cela contribue à renforcer l'offre touristique sur le territoire et que cette activité soit bien promue à cette échelle (cf. renvoie à la question de la gouvernance et l'intégration des stations dans la stratégie d'ensemble.
Quelle date pour la clarification des mesures, sous mesures, nature d'actions et dépenses possibles ?	La réponse est attendue dans le cadre des candidatures qui sont à déposer pour le 15 juin 2021, dernier délai.
Ne peut-on pas imaginer de candidater dans un premier temps que sur la stratégie touristique ? Valider cette stratégie et ensuite travailler en collaboration sur le plan d'actions ? Comme en 2015	Il est souhaité par le partenariat que le travail s'inscrive dans la continuité avec le maintien d'une dynamique et d'éviter une année blanche (période de crise). Le plan d'actions sera ajustable et il convient d'y faire figurer en premier lieu des projets identifiés prêts à partir sur 2021 et pressentis sur les trois 1ères années ; puis en 2024 un programme pour les trois dernières années.
Comment démontrer l'articulation/convergence avec les politiques publiques/schémas alors qu'ils ne sont pas élaborés ? Notamment les politiques publiques comme le Programme National de la Montagne, le Contrat d'avenir, les politiques "montagne" des Régions, contrat de ruralité... ou encore les documents stratégiques comme les SCOT ... Parfois c'est un problème de timing ou alors de connaissance des axes d'intervention ou même du porteur du Contrat... Qu'entendez-vous précisément pour démontrer l'articulation, la mise en cohérence ? CR de RDV, convention si finalisée, rédactionnel ou tableau pour montrer la prise en compte...	Cela renvoie au rôle du chef de projet EV qui doit faire de la veille et repérer les différents programmes qui peuvent intéresser son territoire et s'assurer que la stratégie qui sera actualisée soit cohérente avec le positionnement du territoire vis à vis des autres cadres d'interventions sur lesquels il se positionnera. Cela doit se traduire dans la candidature a minima par l'identification de ces cadres et potentiellement par la description d'instances et modus vivendi sur comment ces articulations sont encouragées. Les partenaires de la CIMA s'engagent à communiquer au fil de l'eau tous les dispositifs nouveaux et mis en œuvre comme le programme et plan montagne de l'Etat, dispositif Atout France, AMI …
Groupe 4 : comment s'articule « développer des services à la fois pour la pop. touristique et celle résidente" ? - Quelles sont les thématiques prioritaires à aborder : se déplacer (mobilité) ? manger ? accès à la culture ? protection du milieu naturel… ? - Et celles ne relevant pas de cette approche ?	Les priorités sont le fait du territoire. Ces démarches se veulent intégrées, elles visent avant tout la diversification touristique 4 saisons du territoire. Le territoire ne doit pas raisonner en silo par rapport aux autres démarches en cours, pour autant le plan d'actions doit cibler la diversification touristique.

- Comment s'articulera le dispositif EV avec les dispositifs territoriaux existants (par exemple le Plan Alimentaire Territorial) : effet levier ou plus ? CIMA et Feder se coordonnent-ils en amont avec ces dispositifs ? - Les actions de diversification tourisme peuvent-elles s'appuyer sur l'ensemble des axes CIMA ou restent-elles strictement sur l'axe 3 ?	Certaines mesures CIMA pourront être mobilisées sur des actions identifiées dans la stratégie EV (notamment fiche 2.1, 2.4...).
Comment intégrer diversification et hiver ? - La diversification touristique au sein de la période hivernale est-elle abordable ? - Si oui, est-il possible de travailler sur des pratiques hivernales hors domaine skiable qui sont en accord avec l'adaptation au changement climatique : cas de la randonnée nordique à structurer et développer à l'échelle d'un massif (articulation avec l'itinérance, la rénovation du patrimoine des abris et cabanes non gardées, le maillage avec les itinérances hors hiver, les prestataires...). - Sur quels contenus : signalétique ? support de promotion, achat de matériel, création de contenus, supports de promotion... ?	Oui (sauf actions de promotion ponctuelles). Voir réponse faite plus haut sur le sujet.
Les financeurs peuvent-ils être présents dans le choix des actions lors de la création du plan d'actions ?	Oui, les financeurs accompagneront les territoires dans l'identification des actions qui pourront bénéficier des soutiens financiers en pointant ce qui leur paraîtra faire le plus sens par rapport aux orientations du partenariat.
Quelle place veut-on donner à la prospective dans la stratégie de l'espace valléen ? Afin d'être un minimum rationnel et éviter de ressembler à un poulet sans tête qui court : - Peut-on engager des études de prospective appliquée qui interrogent la destination touristique sur son risque d'exposition et son adaptation au changement climatique ? - Quels sont les critères d'engagement ? - Quelles peuvent être les dépenses prises en charge : ingénierie de bureau d'étude ? Traduction des études vers la population locale : création de supports, séminaires et ateliers de restitution… ?	Les études prospectives sont susceptibles d'intéresser plusieurs EV et il semblerait intéressant de les faire porter au sein d'une catégorie d'EV ou de plusieurs EV (économies d'échelle avec une partie diagnostic générique qui serait mutualisable et une partie individualisée liée à chaque territoire).
La stratégie est à rendre pour le 15 juin juste en amont des élections régionales. Au vu du temps de la mise en place des nouvelles équipes régionales n'est-il pas possible de repousser la date au 1er septembre qui permettrait d'avoir un temps d'écriture sur l'été et se concentrée sur la démarche de construction de la candidature et de la stratégie entre février et juin ?	Le partenariat souhaite éviter une perte de dynamique d'autant plus que des fonds sont disponibles (plan de relance sur 2021/2022 notamment/ budgets annuels régionaux) ; ces incertitudes ne doivent pas stopper l'action d'autant plus que le plan d'actions est ré actualisable en cours de programme pour permettre souplesse et réactivité. L'objectif est

	de programmer ou de voter des opérations en cohérence avec des stratégies validées.
Stratégie E.V. et intégration des enjeux CIMA. Les EV sont rattachés à l'axe 3 de la CIMA. Pourtant il est demandé que les stratégies EV 2021-2027 intègrent l'ensemble des axes de la CIMA : jusqu'à quel point ?	Les EV constituent l'un des piliers de la CIMA et doivent s'articuler avec les autres mesures quand cela est en phase avec la stratégie du territoire. Les stratégies doivent être "intégrées" ce qui signifient qu'elles portent des enjeux de territoire au-delà du tourisme au sens restreint ; elles doivent se soucier des populations locales, de l'accès au territoire, de la biodiversité... L'accord de partenariat relatif à la CIMA a été mis en ligne sur la plateforme EV, et les fiches mesures le seront prochainement, une fois validées par le partenariat. En fonction de l'opération présentée dans le programme de l'EV, elle sera orientée vers la mesure CIMA la plus adaptée pour un accompagnement financier.
META EV Dans le cadre d'un vaste territoire justifiant l'intégration dans un groupe 2 et d'un groupe 3 (dans une autre partie de ce même territoire), cela est-il possible de candidater pour un méta EV avec deux plans d'actions liés à ces deux groupes de territoires distincts ?	On parle de Meta Espace Valléen pour décrire des Espaces Valléens adjacents, travaillant dès le stade de leur candidature à rechercher les axes et champs d'intervention convergents afin d'établir un tronc-commun stratégique partagé. Dans cette configuration, chaque EV représente un territoire de projet/candidature et conserve son périmètre de candidature, de plan d'actions et de mise en œuvre du projet et sa propre structure de gouvernance pour piloter et mettre en œuvre : · Les axes/actions du tronc-commun Le tronc commun visera des actions à une échelle commune, et non aux seules échelles individuelles. · Les actions spécifiques/singulières à chaque Espace Valléen composant le Meta-EV. Ex : actions sur la mobilité, sur l'itinérance, la formation, la sensibilisation qui peuvent être traitées à une échelle plus large que le seul de territoire de candidature. Le portage nécessitera la mise en place d'une convention entre EV. Une gouvernance de projet sera à imaginer avec la co-construction d'une stratégie ad hoc. La Dead line du 15 juin ne vaut pas pour le Méta EV qui peuvent prendre le temps de se construire ; néanmoins, chaque EV doit inscrire dans sa stratégie sa volonté de construire le dit méta EV.
INTER EV Méta EV : est-ce la même chose qu'un projet inter EV ?	On parle d'Inter Espace Valléen pour décrire des actions traitant d'enjeux et de thématiques communes s'inscrivant sur plusieurs territoires

Pour les projets inter-EV, est-ce que l'on fonctionne sur un principe de chef de file (avec obligation d'avoir un territoire qui prend la main) ou bien un co-portage est possible ?	candidats lesquels ne sont pas nécessairement adjacents. Ex : projet Escapade baroque dans les Alpes. A priori sera plutôt visé la construction d'un produit touristique. Il n'est pas demandé de construire une stratégie spécifique et d'en présenter la gouvernance. Le portage est partagé entre les EV (réflexion en cours sur la possibilité de chef de fila).
Intégration de la crise COVID dans nos stratégies "La stratégie devra intégrer des réflexions sur les conséquences de la crise du COVID + proposition pour absorber son impact économique et anticiper d'autres crises. "	Il est demandé aux territoires d'intégrer la question de la résilience des territoires vis à vis de la crise COVID toute récente certes mais plus globalement sur les changements à l'œuvre depuis plusieurs années : changement climatique, évolution des attentes et comportements de la clientèle.
Nature des porteurs de projets : il y a -t-il des porteurs de projets privilégiés ? Des porteurs de projets exclus ? Il y a -t-il des porteurs de projets privilégiés ? Des porteurs de projets exclus ?	Pas de changement par rapport au dispositif 15-20. Les porteurs de projet privés sont éligibles. Toutes les collectivités territoriales sont éligibles (dont départements).
Peut-on proposer une prise en charge des opérations à 40% Etat et 40% Région ? Quid du seuil d'intervention du POIA ? Montage financier des opérations : comment déterminer le niveau d'intervention des financeurs ? Dans le plan d'actions, peut-on proposer une prise en charge des opérations à 40% par l'Etat et 40% par la Région et affiner le plan de financement a posteriori, au moment des dépôts des dossiers auprès des financeurs ? Quid du seuil d'intervention du POIA ?	A ce stade il n'est pas possible de répondre précisément à cette question, les cadres d'intervention étant en cours de construction. Il revient au territoire de faire un travail d'analyse financière de ses capacités d'investissement et doit s'appuyer sur une analyse de la capacité à faire dans le calendrier du programme (capacité budgétaire, mais aussi humaine et technique). Il n'est pas non plus envisageable de monter une stratégie financière où tous les projets sont financés à 80% par les partenaires. Les taux élevés d'intervention doivent se focaliser sur les opérations ne pouvant pas voir le jour sans cette intervention conséquente, bien qu'indispensable à l'objectif ciblé.
ROYA : A partir de quand les porteurs de projets pourront-ils solliciter un soutien financier pour leurs opérations 2021 ? L'AAC précise que des financements pourront être sollicités dès 2021 pour les projets prioritaires : "Une liste de projets prioritaires sera adossée à la stratégie afin de bénéficier d'un soutien financier dès 2021 au titre de ces programmes, et des contreparties financières qui seront apportées, notamment par les Régions."	Oui les dossiers sont à déposer en même temps que la candidature avec une volonté de les financer en 2021. Pour l'Etat ils peuvent être déposés dès à présent mais doivent être validés par la structure support d l'EV et si possible par le COPIL. Il peut être envisagé une consultation écrite des membres du COPIL s'il est difficile de le réunir.
Eligibilité des Route des savoir-faire dans les stratégies-plan d'actions EV ? L'ambition de la génération 2021-2027 est de renforcer le caractère intégré du tourisme, son lien aux	Ce type de dynamique collective est en effet à valoriser dans la stratégie de l'EV, le détail des opérations éligibles est en discussion au sein du partenariat mais s'inscrira dans la continuité de

autres activités, la valorisation des savoir-faire et des productions. Comment les dynamiques collectives type "route des savoir-faire" peuvent s'inscrire dans les stratégies et plans d'actions ? Quels types d'actions éligibles ? (Ingénierie, signalétique, promotion numérique, boutique, ... ?).	la précédente programmation. La mesure 3.2 (en cours de construction) peut accompagner la valorisation des produits du massif, circuits courts, démarches coopératives, développement des outils numériques (dont la vente en ligne).
L'aménagement de points d'accueil et d'information touristique au sein des mairies est-il éligible ? L'aménagement de points d'accueil et d'information touristique au sein des mairies est éligible. Ce matin, lors du webinaire, il a été précisé que les investissements mobiliers et/ou travaux de réaménagements sur les OT n'était pas éligible. Quid de l'aménagement d'un espace au sein d'accueil et d'information au sein d'une mairie ?	Non éligible à la CIMA.
Les bornes pour vélos électriques sont-elles éligibles ? Les bornes pour vélos électriques sont éligibles. Il a été précisé ce matin lors du webinaire que l'aménagement des voies cyclables ainsi que l'achat de parcs vélos n'étaient pas éligibles. Quid de l'acquisition et de la pose des bornes pour vélos électriques ?	Oui si cela est cadré par une étude globale d'implantation voire un schéma d'écomobilité qui répond à des besoins sur des itinéraires touristiques. Cf. Détail de la réponse émise plus haut.
Un projet de restauration d'un bâtiment/site patrimonial serait-il éligible ?	La rénovation du patrimoine bâtit doit s'inscrire dans une démarche d'offre d'un produit de diversification touristique, dans ce cas l'opération sera éligible à la CIMA.

GOUVERNANCE

Quel est le cadre que les financeurs attendent concernant la coordination des différents dispositifs ? Dans la vallée de la Roya, l'urgence est telle que les opérateurs peuvent difficilement attendre que les projets soient officiellement priorisés en comité de pilotage et soumis auprès du partenariat Massif en juin 2021. A partir de quand les porteurs de projets pourront-ils solliciter un soutien financier pour leurs opérations urgentes ?	Complémentarité des dispositifs développé dans une réponse plus haut.
Qu'est-ce qu'une gouvernance innovante ?	C'est à chaque territoire d'imaginer le cadre pertinent pour que cette gouvernance soit à même de fédérer l'ensemble des parties prenantes d'une stratégie de diversification touristique. Il n'y a pas de modèle pré supposé mais bien du sur mesure pour tenir compte de l'éco système local propre à chaque territoire. Ne pas hésiter à innover, il y a des outils qui existent voir dans l'intervention faite lors du webinaire du 22 février. Voir les laboratoires de gouvernance (exemple du LAB'O pour la montagne de la station de Métabief). Il n'y a pas une gouvernance mais des gouvernances à inventer.
Quel degré d'implication des acteurs touristiques dans la gouvernance (informer, concerter, participer, décider...) ? Cas concret : un porteur de projet (une association fortement impliquée sur la programmation 2015-2020) souhaiterait lancer au plus tôt un projet de restauration suite aux dégâts subis lors de la tempête Alex. L'objectif est d'être opérationnel pour la saison estivale 2021. Le projet en question prévoit une grosse partie d'investissement et une petite partie de fonctionnement. Nous ne serons pas en mesure d'organiser un comité de pilotage avant le mois de mai pour valider la priorisation des opérations. Est-il nécessaire de valider le projet en comité de pilotage ? A partir de quand le porteur de projet pourra-t-il déposer les différentes demandes de financement ? A partir de quand peut-il escompter percevoir une avance ?	Malgré l'urgence il paraît important de créer des synergies entre les acteurs du piémont des stations et les stations, ce afin d'asseoir la légitimité des EV. Le dossier peut être déposé dès à présent et accompagné par un courrier de soutien de la structure support de l'EV afin de montrer que celui-ci s'inscrit bien dans la stratégie de l'EV 21-27, voir 15-20.
Groupe 4 : qu'est-ce qu'un critère de sélection "performance du mode de gouvernance" ?	Le territoire doit démontrer de quelles façons il souhaite mettre en place une gouvernance partagée et intégrée en vue de son opérationnalité, et en quoi sa gouvernance

"Que faut-il comprendre car ce champ de la performance est très vaste : Est-ce le processus de transformation de la gouvernance ? Est-ce la démonstration de l'opérationnalité ? Autre chose ?	évolue par rapport à la précédente génération EV.
Groupe 4 et amélioration de la gouvernance : quels sont les champs possibles ? La demande d'innovation est importante et justifiée, particulièrement pour les PNR qui sont des structures bien plus fragiles que les communautés de communes sur ce plan. C'est donc une question difficile qui demande du temps et différents outils pour transformer la gouvernance sur des territoires vastes et complexes. Comment le programme peut-il accompagner ce changement : - Une intervention spécifique des financeurs vers les élus locaux sur ce point afin de fixer clairement l'enjeu et l'objectif ? - la démarche d'animation de réseaux (élus, socio pro, partenaires...) : quel soutien ? Quelle nature de dépenses possibles : organisation de rassemblements, séminaires, ateliers, voyages d'études, ingénierie d'animation externe, apports d'experts sur des sujets à enjeu, création de support pour diffusion... ?	Cette question pourrait être traitée au sein du réseau EV. Réflexion en cours au sein du partenariat pour accompagner les territoires sur cette question essentielle.
"Comment garder une cohérence et une validation locale si les projets sont déposés très rapidement pour répondre au plan de relance. Notamment (pas de validation par un copil, pas de validation de la candidature…) ?"	Les projets prioritaires déposés en parallèle de la stratégie seront de fait inclus dans les travaux de construction de la candidature. Le dossier de candidature devra être accompagné d'un courrier de soutien de la structure support de l'EV afin de montrer que celui-ci s'inscrit bien dans la stratégie de l'EV 21-27, voir 15-20.
Gouvernance et Tourisme intégré jusqu'où va-t-on ? "Page 19 de favoriser la cohérence territoriale : il est fait référence à l'intergénérationnel Page 26 ""gouvernance de transition"" ; Page 5 ""gouvernance stratégique territoriale touristique"" et ""Le décloisonnement des économies, via des approches transversales soutenues au sein des gouvernances locales (dans une démarche de mutualisation de la gouvernance et de l'ingénierie d'appui). L'AMI est très ambitieux sur ces questions d'intégration et de gouvernance. Jusqu'où va-t-on ?"	Oui l'AAC est ambitieux pour essayer d'impulser une autre façon d'animer la démarche pour que ce dispositif prenne de l'ampleur et fasse le lien entre populations touristiques et permanentes. Avec l'objectif de décloisonner les économies qui font vivre les territoires même si la plupart du temps l'économie touristique demeure principale. Un travail pourrait se mettre en place au sein du réseau pour approfondir cette question.

INGENIERIE

Quelle est l'attente en termes d'ETP du chef de projet ? Est-ce que des postes spécifiques (mobilités, hébergement, …) peuvent être financés ?	Les réponses seront apportées au cas par cas aux territoires en fonction des besoins identifiés et de l'ambition qu'ils se donnent. Ce point doit être croisé avec l'Autorité de Gestion sur PO FEDER notamment.
Financement d'un poste de chargé de mission APN "Une aide des partenaires à la structuration d'un service APN servant la future stratégie EV peut-elle être mobilisée ? Sur la programmation 2015-2020, la Région AuRA soutenait par exemple 1 ETP sur 3 ans (chez nous sur la thématique de l'immobilier de loisirs)."	Les réponses seront apportées au cas par cas aux territoires en fonction des besoins identifiés et de l'ambition qu'ils se donnent. Ce point doit être croisé avec l'Autorité de Gestion sur PO FEDER notamment.
Financement d'ingénieries thématiques Un seul espace valléen peut-il solliciter plusieurs appuis en ingénierie thématique dès lors que celles-ci répondent aux enjeux locaux : ex. un chargé de mission filière deux roues + un chargé de mission mise en tourisme des savoir-faire et des productions locales ?	Un soutien sera envisageable au cas par cas mais on s'inscrit dans une continuité avec peu d'accompagnent d'ingénierie thématique.
"Quelle éligibilité pour des opérations de fonctionnement ? Ex : 1 ETP sur une thématique particulière (Mobilité, APN… ?)"	Un soutien sera envisageable au cas par cas mais on s'inscrit dans une continuité avec peu d'accompagnent d'ingénierie thématique.
"L'ingénierie (tout ou partie d'ETP) d'animation d'opérations (par les maitres d'ouvrage). Peuvent-elles être éligibles ?"	Un soutien sera envisageable au cas par cas mais on s'inscrit dans une continuité avec peu d'accompagnent d'ingénierie thématique.
Financement AMO Je souhaiterai savoir si on peut imaginer un financement de l'AMO pour la rédaction du contrat. En effet, sur la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, nous changeons de périmètre. Le Pays SUD, porteur précédent, va maintenant accueillir 2 Espaces Valléens sur les 2 communautés de communes.	Seuls les nouveaux territoires ont été identifiés car ils n'ont aucun diagnostic et antériorité sur cette question ; le territoire concerné est engagé dans la démarche EV depuis 2 générations. Le territoire peut y recourir sur ses fonds propres si non éligible.
Concernant ma communauté d'agglomération on me demande de prendre en charge ce dossier à partir de cette nouvelle candidature par la réalisation de l'évaluation alors que je ne connais pas ce programme ? J'aurais besoin moi aussi du soutient d'une AMO ou d'un demi-poste dédié pour reprendre en main ce dossier.	Espaces valléens existants ou reconfigurés (révision du périmètre, fusion, séparation) : pas de soutien. Espaces valléens nouveaux entrants faisant appel à une prestation externalisée : Intervention du FNADT à 80% maxi de l'assiette éligible avec un plafond maxi de 30K€/EV. Le territoire peut y recourir sur ses fonds propres si non éligible.

Quelles sont les positions des partenaires de Massif sur leurs soutiens au temps de travail affecté à un projet ?	Un soutien sera envisageable au cas par cas mais on s'inscrit dans une continuité avec peu d'accompagnent d'ingénierie thématique.

EVALUATION

Peut-on avoir des précisions sur les attentes concernant le dispositif d'évaluation ? Il est à la fois question d'un cadre évaluatif commun et de possibilité d'avoir des indicateurs spécifiques à nos territoires, quelles sont donc les exigences pour la "présentation d'un outil d'évaluation" ? S'agit-il de devoir proposer un nouvel outil ou d'utiliser les anciens outils ?	Comme indiqué lors du webinaire une grille d'évaluation a été mise en place depuis la précédente génération d'EV ; cette grille sera mise en ligne sur la plateforme. Charge à chaque chef de projet de l'adapter en fonction des actions pressenties.
Pour avoir des critères objectifs sur l'évaluation, ne faut-il pas élaborer une grille collective ? Si chacun détermine sa grille il n'y aura pas de cohérence. Ne faut-il pas que ça soit les financeurs qui établissent un cadre ? Quel est le niveau d'attente des financeurs sur cette évaluation ?	Comme indiqué lors du webinaire une grille d'évaluation a été mise en place depuis la précédente génération d'EV ; cette grille sera mise en ligne sur la plateforme. Charge à chaque chef de projet de l'adapter en fonction des actions pressenties.
Est-ce qu'il y aura une grille d'évaluation des opérations au regard des enjeux d'adaptation au changement climatique ?	Travail en cours avec appui d'une expertise. Un outil sera mis à disposition sur la plateforme.
Pour avoir des critères objectifs sur l'évaluation, ne faut-il pas élaborer une grille collective ? Si chacun détermine sa grille il n'y aura pas de cohérence. Ne faut-il pas que ça soit les financeurs qui établissent un cadre ? Quel est le niveau d'attente des financeurs sur cette évaluation ?	Comme indiqué lors du webinaire une grille d'évaluation a été mise en place depuis la précédente génération d'EV ; cette grille sera mise en ligne sur la plateforme. Charge à chaque chef de projet de l'adapter en fonction des actions pressenties.
Comment élaborer nos indicateurs spécifiques évoqués dans l'objectif opérationnel 5 si le cadre commun n'est pas connu ?	cf. supra

COHERENCE DU PERIMETRE

Des projets pourront-ils être accompagnés s'ils sont en partie en dehors de la zone de massif ?	Les projets inscrits dans la stratégie et qui rayonnent pour partie dans l'EV devraient être éligibles. Pour le partenariat ce sera possible mais hors CIMA car hors périmètre massif. (Mobilisation d'autres dispositifs comme DETR, DSIL tout en respectant les critères d'éligibilité au dispositif).
Périmètre et financement actions Si nous candidatons avec un territoire voisin pour former 1 seul espace valléen et que nous présentons des projets qui ne concernent que notre territoire car nous avons une stratégie touristique à l'échelle de notre territoire, qu'en sera-t-il du financement ?	La stratégie à construire doit être supra et pas deux stratégies qui se juxtaposent.
Le classement par type de groupe est fait à l'échelle des anciens périmètres, peut-on discuter du classement pour les prochains périmètres ?	Le travail de construction des candidatures à venir va vous permettre de vous questionner sur les enjeux et objectifs que vous souhaitez poursuivre à l'échelle du territoire et dans un second temps de les confronter à la catégorisation proposée ; c'est éventuellement là que nous pourrons échanger, surtout si vous avez du mal à vous positionner sur une catégorie.
Périmètre et taille des territoires candidats. Certains territoires réunissent plusieurs EPCI et OTI. De fait on se retrouve dans des situations de territoires EV dotés d'une destination phare et de zones d'interface avec d'autres destinations touristiques ou stratégies de marketing territorial. Besoin de précision sur votre lecture de la pertinence du périmètre. La taille des territoires sera-t-elle prise en compte dans les appuis financiers ? Certains EV compte plus de 50 communes (critères INRAE).	Il n'y a pas d'enveloppe prédéterminée ce qui laisse une certaine souplesse en matière d'accompagnement. Il est difficile à ce stade pour le partenariat de se prononcer sur la cohérence d'un périmètre. C'est au territoire de définir le périmètre sur lequel il cherche à développer une stratégie touristique en lien avec son organisation, ses ambitions, sa gouvernance (EV a minima sur un EPCI ou deux morceaux d'EPCI : démontrer que cela correspond à une réalité touristique et que la gouvernance sera fonctionnelle avec une compétence tourisme à l'échelle d'un EPCI).

AUTRE

En quoi va consister l'accompagnement spécifique ? Que renferme cet accompagnement ? Certains territoires réunissent plusieurs EPCI et OTI. De fait on se retrouve dans des situations de territoires EV dotés d'une destination phare et de zones d'interface avec d'autres destinations touristiques ou stratégies de marketing territorial. Besoin de précision sur votre lecture de la pertinence du périmètre. La taille des territoires sera-t-elle prise en compte dans les appuis financiers ? Certains EV compte plus de 50 communes (critères INRAE).	Il s'agit en effet que les territoires se saisissent des enjeux identifiés pour les catégories dont ils relèvent. Le partenariat orientera prioritairement son soutien sur les actions qui en découleront. Mais les catégories ne sont pas étanches. Ne pas parler d'éligibilité ou inéligibilité selon les catégories mais bien de projets prioritaires
Pour les nouveaux territoires, ce sera à l'AMO de nous aider à définir dans quelle catégorie nous nous situons ?	Oui en effet, au regard des enjeux mentionnés dans l'AAC.
Est-il envisageable d'avoir un formulaire unique de demande de subvention ? Une plateforme unique pour déposer les demandes de subvention ?	Cela semble complexe d'harmoniser les dossiers de demandes de subventions car chaque partenaire applique son règlement financier et ses modalités de suivi (via des plateformes propres). C'est le pendant d'un dispositif riche qui permet de mobiliser plusieurs financeurs pour des enjeux partagés.
Pour la construction du plan d'actions, aurons-nous des éléments sur les types de dépenses qui pourront être éligibles ? Exemples : l'évènementiel sera-t-il soutenu ? Sur la thématique de l'écomobilité, quels types d'opérations ou d'équipements pourront être financés ? Le volet étude pourra-t-il être pris en compte ? Sur l'itinérance, toute pratique d'itinérance pourra être éligible (pédestre, équestre, VTT, nordique, ...) ? Quels types de dépenses éligibles sur la thématique ? signalétique, interprétation, outils de communication, promotion, commercialisation ? Mettre en adéquation l'offre d'hébergement avec les cibles clients définies en intégrant les exigences environnementales/ écologiques/ énergétiques : des actions de formation à destination du réseau des marqués Valeurs Parc naturel régional (sensibilisation aux écogestes, préservation de la ressource en eau,	Les dépenses éligibles et non éligibles sur la précédente programmation le resteront dans un principe de continuité, en grande partie, avec quelques adaptations à la marge. Ensuite, la sélection sera effectuée au regard des projets et de leur inscription par rapport aux enjeux du territoire.

sensibilisation des professionnels et de la clientèle aux risques incendie, ...) pourront-elles être éligibles ? L'organisation d'un forum pros pour travailler sur la question de l'adaptation des clientèles au changement climatique et mettre en place des outils de communication et de sensibilisation à destination du public ? Equipements d'un site de visite, musée : les éléments de scénographie, mobilier, numérique seront-ils à nouveau éligibles ?	
Comment outiller les territoires pour avoir une connaissance des ressources du territoire et des attentes clientèle ? Peut-on envisager des mutualisations sur ce point car je crains que nos élus ne jugent pas prioritaire d'engager une étude sur ces points ?	Une action partagée sur ce thème et ciblée par catégorie d'EV est à envisager au sein du réseau (outils d'observation touristique).
Quelle est la conséquence d'être dans tel ou tel groupe ? Quel impact ?	Le plan d'actions doit faire apparaître en priorité les types d'actions proposées dans le groupe choisi. Il doit refléter l'intégration des enjeux pointés dans chaque catégorie. Les types d'actions des autres groupes ne seront pas priorisés par les financeurs ; l'accès aux financements sera possible mais non prioritaire.
Comment sont abordées les enveloppes budgétaires ?	L'enveloppe budgétaire doit avant tout se baser sur les capacités d'autofinancement du territoire. Il n'y a pas d'enveloppe dédiée par EV, mais le taux moyen d'intervention sera à peu près identique à celui de la précédente programmation.
Quelle est la catégorie dans laquelle vous nous positionnez ? Pourquoi faire ce travail de catégorie alors que l'INRAE a déjà positionné chaque territoire ?	Ce travail réalisé par l'INRAE à la demande des financeurs permet d'identifier des trajectoires et des enjeux propres à chaque territoire. Il doit guider les territoires dans leur réflexion et leur positionnement et non les enfermer. L'objectif n'est pas d'imposer à un candidat un groupe plutôt qu'un autre, le territoire doit pouvoir se reconnaître dans les enjeux de l'un des groupes (sur la base des critères énoncés) ; il est libre d'argumenter sa stratégie en fonction de son choix.
Quelles sont les conséquences en termes d'actions finançables suivant les catégories ? Est-ce que le fait d'être dans des groupes différents, va donner le droit à certains d'être financés sur des projets alors que d'autres n'auront pas accès ? Est-ce que cette différenciation ne va pas dissocier les territoires riches et pauvres ?	Le plan d'actions doit faire apparaître en priorité les types d'actions proposées dans le groupe choisi. Il doit refléter l'intégration des enjeux pointés dans chaque catégorie. Les types d'actions des autres groupes ne seront pas priorisés par les financeurs ; l'accès aux financements sera possible mais non prioritaire. Pas de dépenses non prises en compte mais les attentes seront sur certains types de projets liées à la catégorie qui viendra conditionner le

Suivant le choix de la catégorie, quelles sont les conséquences sur les actions proposées ?	niveau d'accompagnement. Le partenariat orientera prioritairement son soutien sur les actions qui répondront aux enjeux identifiés dans la catégorie.
?? : "Comité technique réunissant les financeurs proposera chaque année les priorités budgétaires des territoires"	Le comité technique doit en effet pouvoir travailler aux financements possibles en vue de proposer des arbitrages clairs en COPIL qui peut alors aborder le reste des sujets.
L'événementiel culturel (mesure 2.4) sera-t-il soutenu uniquement s'ils sont à l'échelle inter EV voire massif ?	Oui
Construction du plan d'actions et éligibilité des opérations ? Cadres d'intervention (autre dispositifs compl.) ? Notamment sur des projets en lien avec la mobilité (infrastructures/études/navettes), services à la population (petite enfance), évènementiel, diversification hivernale, outils d'animation et de travail à distance (matériel de visio, équipements d'espace, logiciel d'animation à distance...), étude clientèle, observatoire...	Les cadres d'interventions sont en cours de création ; le principe de continuité devrait s'appliquer.
Groupe 4 : questions complémentaires Mise en réseau des sites : quelle traduction concrète ? Signalétique, communication-promotion, commercialisation s'il y a lieu, évènementiel, ... quel impact dans les attendus, soutien financier, etc. entre les jeunes et les vieux PNR ? Le déploiement de filières APN dans une approche ancrée et intégrée sera-t-il éligible pour les "anciens PNR" ? Un PNR peut-il se positionner en groupe 2 ?	Les cadres d'intervention en cours de création ; le principe de continuité qui devrait s'appliquer. Si un parc souhaite se positionner dans un autre groupe cela doit être traduit au sein de la stratégie développée et un argumentaire sera attendu.
Place des jeunes dans les candidatures. L'AMI cite les jeunes plusieurs fois, en filigrane : projet interEv / adaptation aux attentes clientèles... Avant tout de quels jeunes parle-t-on ? (Groupes organisés types classes découverte, séjours encadrés... et/ou jeunes étudiants-jeunes adultes ?) Quels sont vos attendus concrètement ? On sait que c'est enjeu pour le renouvellement des clientèles mais... Nos territoires ont travaillé (pour certains) sur leur stratégie marketing qui n'identifient pas forcément cette cible. Comment justifier auprès de nos acteurs locaux (et vis à vis de notre	La question des jeunes est à appréhender en matière de renouvellement des clientèles, d'éducation et d'acculturation à la montagne ; mais elle est aussi à interroger sur la place qui est donnée aux jeunes en tant que travailleur / entrepreneur, en tant que partie prenante du territoire avec une voix à solliciter dans la construction du projet du territoire en tant qu'usager (démarche participative). Le réseau pourrait jouer un rôle auprès des chefs de projets pour les outiller afin que cet enjeu soit considéré au sein des EV, en y intégrant les travaux du groupe jeune du comité de massif. Il existe sur certains territoires des réseaux qui visent à promouvoir et œuvrent pour le développement et la promotion des séjours à la montagne pour le public jeune, tout comme il

stratégie) le déploiement de moyens et actions spécifiques auprès de ces clientèles quand elles n'ont pas été reconnues comme prioritaires ? Attirer et accueillir ces clientèles demande une vraie démarche de fond, avec des moyens conséquents, etc. Un travail conséquent, comment voyez-vous les choses ?	existe un certain nombre de travaux sur la représentation qu'ont les jeunes de la montagne : on attend à minima que les EV puissent se rapprocher de ces acteurs pour bien saisir les enjeux en cours et voir comment les traduire dans leur stratégie et les décliner en actions
Itinérances et ex GTA Quelle position du comité de massif sur ces itinérances "perdues" ? Concrètement est-ce que vous attendez des territoires EV de prendre le relais sur l'animation des itinéraires GTA ce qui implique des comités d'itinéraires, chef de file, etc. Pas anodin comme démarche et jamais évoqué jusqu'alors. Quid de la faisabilité et quid de ces itinérances et de tout le travail capitalisé.	Cette thématique doit encore faire l'objet de précision par le sous-groupe itinérance du comité de massif pour préciser la liste des itinéraires majeurs produits d'appels pour les Alpes, les critères de sélection de produits secondaires à développer : boucles locales ou produits infra (inter espaces valléens par ex). Raccrochés aux itinéraires majeurs. Toutefois, il faudra se référer au contenu de la fiche CIMA 3.1 sur le sujet itinérance notamment sur les actions éligibles. Il est envisagé une gouvernance interrégionale partagée et équilibrée, une solidarité interterritoriale, une professionnalisation et une mise en réseau des acteurs, une meilleure structuration de la coordination des acteurs locaux, un accompagnement à la qualification des prestations, une promotion et une communication ciblée et cohérente, une mise en marché de l'offre. Seront priorisés les itinéraires emblématiques qui favorisent une approche développement durable et s'engage à développer une qualité de service pour les clientèles.
Modèle de Fiche action ? Disposerons-nous d'un modèle type de Fiche action et ou opération ? Sinon, au moins de critères à retrouver obligatoirement dans nos fiches respectives (descriptif, critères de sélection, de priorisation, tableau de financement...) ? Est-ce que plusieurs opérations peuvent se rattacher à une fiche action ?	Oui un modèle va être proposé. Oui plusieurs opérations pourront être rattachées à une fiche action.
Priorisation des opérations Derrière la demande de priorisation du plan d'actions, faut-il intégrer des projets "prêts à débuter" en 2021 et/ou des projets prioritaires aux vues de notre stratégie ? La définition de critères objectifs permettant de sélectionner ces projets prioritaires sont-ils attendus ?	Sont attendus des projets prêts à démarrer et l'idéal seraient qu'ils soient prioritaires. L'objectif visé est de ne pas avoir une année blanche, que ce soit pour les territoires et les financeurs.

Sur le détail du plan d'action. Est-ce que j'ai bien compris ? ON nous attend sur un niveau de détail en deux niveaux : 1. des fiches actions bien détaillées pour un plan à trois ans ; 2. puis en deuxième niveau, d'autres opérations moins construites aujourd'hui pour "cadrer" le volume financier à 7 ans. Les opérations à 7 ans doivent-elles aussi faire l'objet de descriptions dans les fiches action ?	Il est attendu avant tout un plan d'actions qui soit réaliste et qui tienne compte de la capacité de mise en œuvre sur un plan technique et financier (= volumétrie d'actions réalisables). Gradation nécessaire : 2021 : actions prêtes à démarrer détaillées - dépôt dossier demande de subvention concomitante. 2022/2024 plan d'actions avec détail des Fiches Actions/ Opérations. 2025/2027 plan d'actions global à minima (description + estimatif) et détail FA si possible.
Un Espace Valléen peut-il appartenir à 2 groupes ? Notre Espace Valléen est composé de deux vallées, la Tinée et la Vésubie. La 1e correspond aux caractéristiques du groupe 1 et la 2e au groupe 2. Peut-on appartenir à 2 groupes ? Si non, comment traiter ce point ?	Cf. Classification de l'INRAE présentée au cours du webinaire du 22 février. Ce cas de figure n'a pas été envisagé et semble complexe à mettre en œuvre à l'échelle d'un EV. Le territoire doit se positionner sur un seul groupe sinon la catégorisation n'a plus de sens Il est possible de prendre un ou deux enjeux associés à une autre catégorie si cela fait sens au sein de la stratégie (à démontrer). Le partenariat orientera prioritairement son soutien sur les actions qui répondront aux enjeux identifiés dans la catégorie.
Instruction demandes Comment se passe l'instruction des demandes, y a-t-il un comité technique / pilotage à l'échelle locale pour arbitrer les demandes ou cela se fait en direct avec les co-financeurs du dispositif ?	Le rôle de la gouvernance est de déterminer les actions à présenter au vote ; il est demandé un arbitrage des actions prioritaires sur l'année à venir (en conformité avec le plan d'actions de la stratégie) ; les financeurs auront pu en discuter au moment du comité technique ; l'arbitrage final est effectué par les instances au moment du vote.
Financement d'études-actions et enveloppes budgétaires potentiellement mobilisables. "Les dépenses éligibles des projets finançables dans le cadre de l'appel à candidature. En effet, le territoire des Aravis se retrouve bien dans les caractéristiques détaillées de la catégorie 2 (bien que la terminologie stations "moyennes" fasse bondir nos élus ...), en particulier dans les enjeux identifiés. Les changements climatiques et encore plus la crise sanitaire viennent perturber fortement notre modèle économique. En effet, jusque-là, les remontées mécaniques ont généré des retombées économiques qui nous ont permis de proposer, toutes saisons, un niveau de prestations de services qualitatives. Il s'agit donc pour notre territoire de repenser le modèle économique de nos stations d'une manière générale et de nos équipements.	Rien n'est péjoratif dans le terme "moyenne". C'est le cœur du sujet qui est mentionné ici. Il faut en effet que nous puissions accompagner les territoires dans ce changement de modèle, que cette question soit valorisée au sein du réseau. Il n'y a pas d'enveloppes prédéfinies.

Aucun nouveau projet ne pourra être lancé sans trouver une réponse à cette interrogation, sachant que la "solution" de la taxe de séjour n'y répondra que partiellement car nous sommes aussi un territoire d'activités de loisirs (fréquentation sans hébergement). Il nous faudra donc inventer des solutions et nous aurons besoin d'être accompagné sur ce point. Est-ce que des études-actions de ce type pourraient être financées par l'un ou l'autre des financeurs ? En complément, une question d'ordre plus générale concernant les enveloppes budgétaires potentiellement mobilisables."	